

Le *Parlement européen*

Ce qu'il faut savoir !



JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE



Mouvement
Européen
France



Strasbourg



LE PARLEMENT EUROPÉEN

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Le Parlement européen existe depuis les débuts de la construction européenne, en 1952. Pour des raisons symboliques, il a été installé à **Strasbourg**.

À partir de 1979, ses membres sont élus directement par les citoyens. Il s'est vu attribuer au fil des années de plus en plus de pouvoir. C'est pour cela que les élections européennes ont un fort impact sur la vie de tous les Européens.

À ce jour, six Français l'ont présidé : Robert SCHUMAN, un des pères fondateurs de l'Europe, Alain POHER, Georges SPÉNALE, Nicole FONTAINE et Simone VEIL, qui est entrée au Panthéon. Elle a présidé le premier Parlement européen élu au suffrage universel direct en 1979.



Simone VEIL,
première Présidente
du Parlement euro-
péen (1979-1982)

« *Puissions-nous ainsi, au terme de notre mandat, éprouver le sentiment d'avoir fait progresser l'Europe. Puissions-nous surtout avoir pleinement répondu à l'espérance que suscite cette Assemblée, non seulement chez les Européens, mais parmi tous ceux qui, dans le monde, sont attachés à la paix et à la liberté.* »

Discours de Simone VEIL lors de la session inaugurale du premier Parlement européen élu au suffrage universel direct.



©Europarl 2022

L'actuelle Présidente du Par-
lement européen, la Maltaise
Roberta METSOLA.

CE QUE LE PARLEMENT FAIT POUR NOUS

Quelques exemples de mesures adoptées par nos députés à Strasbourg :



Droits des consommateurs

Lorsqu'ils achètent un bien sur internet, les citoyens européens peuvent changer d'avis ou se faire rembourser dans un délai maximum de 14 jours.



Ouverture du transport aérien et ferroviaire à la concurrence

L'objectif est de permettre aux citoyens de voyager à moindre coût.



Fin des frais d'itinérance (roaming) dans toute l'UE

Tous les Européens peuvent désormais profiter de leurs services mobiles (appels, sms, données cellulaires) dans un autre pays de l'UE, aux mêmes conditions que dans leur Etat de résidence.



Étiquetage plus clair des emballages alimentaires

La valeur énergétique et la quantité de différents ingrédients doivent être mentionnées lisiblement dans un tableau figurant sur l'emballage.

Erasmus+

Erasmus +

Les députés européens ont lutté pour la sauvegarde du programme européen d'échange des étudiants Erasmus, et son évolution vers la phase Erasmus +, mise en oeuvre dès janvier 2014. Il aura permis à plus de 5 000 000 de jeunes citoyens européens de vivre une expérience de mobilité européenne entre 2014 et 2020.



Renforcement des règles financières en Europe

L'objectif est de réguler le monde de la finance en l'encadrant mieux et en protégeant les économies des citoyens.



Soins de santé sans frontières

Les citoyens européens peuvent être remboursés pour les soins de santé qu'ils reçoivent dans un autre État membre de l'UE.



Service d'appel d'urgence (eCall)

Depuis 2015, toutes les voitures neuves sont équipées du dispositif eCall qui permet d'alerter automatiquement les services de secours, au numéro 112, en cas d'accident.



Protection des personnes menacées

Les personnes bénéficiant d'une protection policière dans un État membre peuvent bénéficier d'une protection similaire lorsqu'elles se rendent dans un autre pays de l'UE.



LE PARLEMENT EUROPÉEN, INSTITUTION CENTRALE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le processus de décision de l'Union européenne est assuré par trois institutions clés qui composent le « triangle institutionnel » :

- **le Parlement européen**
- **la Commission européenne**
- **le Conseil**

À ce dispositif, s'ajoute le Conseil européen qui réunit de façon régulière les chefs d'État ou de gouvernement des pays membres.

LE CONSEIL EUROPÉEN Chef d'État collectif

**→ DONNE L'IMPULSION
AUX INSTITUTIONS**

LA COMMISSION EUROPÉENNE « gouvernement » européen

→ PROPOSE LA LEGISLATION

La Commission présente au Parlement et au Conseil des propositions de textes législatifs (« règlements », comparables à des lois nationales, ou « directives », équivalentes à des lois-cadres nationales)

Le Conseil européen donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales. Il n'exerce pas de fonction législative. En tenant compte du résultat des élections européennes, il propose au Parlement européen un candidat à la fonction de Président de la Commission.

Le Conseil européen exerce donc la fonction de chef d'État collectif de l'Union européenne. Il est composé de son Président (actuellement Charles MICHEL), des 27 chefs d'État ou de gouvernement des États membres et du Président de la Commission.

La Commission est l'organe exécutif de l'Union ou, en d'autres termes, le « gouvernement européen ». Elle a un quasi monopole pour proposer des textes législatifs. Une fois qu'ils ont été adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil, elle les fait appliquer. La Commission est composée d'un ressortissant de chaque État membre. Sa présidente, Ursula VON DER LEYEN, a été élue par le Parlement européen, comme tout chef de gouvernement dans un régime parlementaire. La Commission est collectivement soumise à un vote d'approbation du Parlement européen. En outre, le Parlement européen peut la renverser par une motion de censure. La Commission bénéficie donc d'une légitimité démocratique.

LE CONSEIL

« Sénat » représentant les États européens

Représente les 27 États membres de l'Union, comme le Sénat américain représente les 50 États fédérés des États-Unis.

Mais alors que les sénateurs américains sont élus, les représentants des États membres de l'Union au sein du Conseil sont des ministres nationaux délégués par leur gouvernement.

LE PARLEMENT EUROPÉEN

Assemblée représentant les citoyens européens

Représente les 447 millions de citoyens de l'Union qui l'élisent au suffrage universel direct tous les 5 ans. Depuis les élections européennes du 26 mai 2019, le Parlement européen compte 705 députés dont 79 élus sur le territoire français.

→ ADOPTENT CONJOINTEMENT LA LÉGISLATION

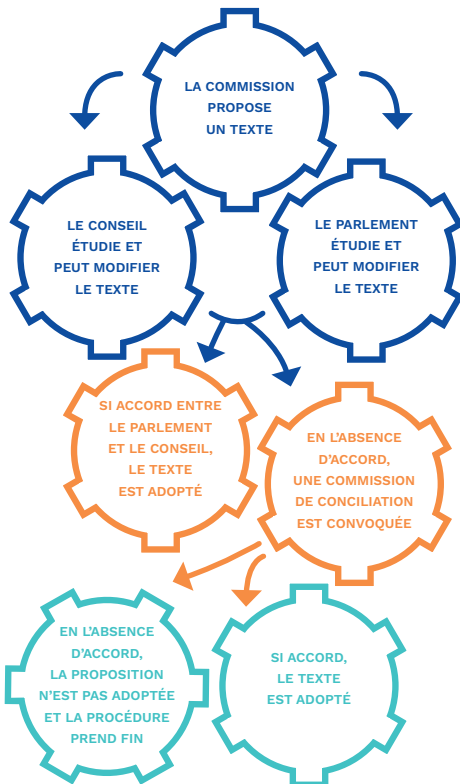
Dans le cadre d'un dialogue que l'on appelle « codécision », le Parlement et le Conseil modifient, adoptent ou rejettent les propositions de la Commission

LA COMMISSION EUROPÉENNE → FAIT EXÉCUTER LA LÉGISLATION

LE POUVOIR DU PARLEMENT EUROPÉEN

Directement élu par les citoyens européens, le Parlement constitue le **socle démocratique de l'Union européenne**. À ce titre, il est codécideur en matières législative et budgétaire et exerce, au nom des citoyens, un contrôle politique sur la Commission. Il dispose en outre de pouvoirs de type constitutionnel.

L'adoption d'une législation européenne en 7 étapes:



POUVOIR LÉGISLATIF



Le Parlement européen **participe pleinement, à égalité avec le Conseil, au processus de discussion, d'amendement, d'adoption ou de rejet des projets législatifs dans la plupart des domaines de compétence de l'Union** (ex: espace de liberté, de sécurité et de justice, environnement, politique agricole commune, commerce extérieur). Son avis conforme, c'est-à-dire son approbation, est nécessaire pour intégrer un nouvel État dans l'Union, conclure un traité d'association ou un accord international ayant des implications budgétaires importantes, ou adopter des actes relatifs à la procédure électorale.

En revanche, son droit d'initiative législative se limite à la possibilité de demander à la Commission de soumettre une proposition.

En outre, la procédure de simple consultation continue de s'appliquer à la fiscalité, à la concurrence, au rapprochement des législations qui ne sont pas liées au marché intérieur et à certains aspects de la politique sociale. Il existe par conséquent des marges de progrès pour le futur.

POUVOIR BUDGÉTAIRE



Le Parlement européen a aussi un réel pouvoir en matière budgétaire :

- Il peut **modifier les propositions** de la Commission et du Conseil concernant le budget de l'année suivante ;
- Il a le dernier mot sur **l'adoption du budget** : en cas de désaccord avec le Conseil, il peut adopter ou refuser le budget à la majorité de ses membres, et des trois cinquièmes des suffrages exprimés ;
- **Il participe à l'élaboration du cadre pluriannuel budgétaire**, qui s'étale sur 7 ans, et l'approuve ;
- Il contrôle et juge l'exécution du budget par la Commission : s'il estime qu'un exercice budgétaire a mal été géré, **il peut contraindre la Commission à démissionner**, comme il l'a fait en 1999 avec la Commission Santer.

- Il pose des **questions parlementaires (écrites ou orales) à la Commission et au Conseil**, qui sont contraints d'y répondre ;
- Il met en place des commissions d'enquête pour vérifier la bonne application des règles de l'Union européenne ;
- Il peut présenter des recours devant la Cour de justice de l'Union européenne en cas de violation des traités par une autre institution ;
- Il élit le **Médiateur européen, chargé d'examiner en toute indépendance les plaintes des citoyens européens** à l'encontre des institutions européennes et de leurs administrations.

POUVOIR DE CONTRÔLE



Le Parlement européen exerce un contrôle démocratique des politiques européennes et leur exécution. Pour ce faire, il dispose de plusieurs instruments :

- Il élit le Président de la Commission puis vote l'approbation de la Commission en tant que collègue. Par le vote d'une motion de censure, il peut contraindre la Commission à démissionner ;

POUVOIR CONSTITUTIONNEL



Le Parlement européen peut soumettre au Conseil des projets de révision des traités, lesquels constituent la « **charte constitutionnelle** » de l'Union.





Les points communs

Par rapport à l'Assemblée nationale française, le Parlement européen présente quelques points communs :

- Les parlementaires européens sont élus au sein de leur État au suffrage universel direct ;
- Ils se regroupent en fonction de leurs affinités politiques ;
- Leur mandat est fixé à 5 ans.



@European Union 2014



Spécificités

Mais il a aussi quelques spécificités :

- La plupart des députés européens se présentent aux élections en tant que membres de partis politiques nationaux, mais une fois élus, ils rejoignent des groupes politiques transnationaux ;
- Il existe aussi des partis politiques transnationaux mais leur influence est encore faible ;
- Les parlementaires européens sont élus au scrutin de liste à représentation proportionnelle ; la recherche du compromis est donc indispensable pour réunir une majorité sur un texte ;
- Le droit de vote est attribué en fonction du critère de résidence. Tout citoyen européen peut, quelle que soit sa nationalité, voter et/ou être candidat dans le pays où il réside.



Les priorités des députés européens : quelques exemples

LA PROTECTION DES LIBERTÉS ET DES PRINCIPES DÉMOCRATIQUES

- Prise en compte et réponse aux pétitions des citoyens présentées au Parlement européen ;
- Envoi de **missions d'observation électorales** dans des États en transition démocratique ;
- Audition de chefs d'État et de gouvernement du monde entier, et demandes d'explications en cas de violation des principes démocratiques dans leur pays ;
- Mise en place de garde-fous contre les mesures sécuritaires qui restreignent trop les libertés ;
- Renforcement de la coopération avec les parlements nationaux pour plus de **transparence et de contrôle démocratique** sur l'exécution des lois européennes.

LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DU RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE

- Soutien à la création de **l'Agence des droits fondamentaux** de l'Union européenne, chargée de veiller à l'application des droits de l'Homme dans les États membres ;
- Appui à la signature par l'Union européenne de la Charte européenne des droits fondamentaux ;
- Soutien à la création et au travail de tribunaux internationaux capables de juger les crimes de guerre ;

- Attribution du **Prix Sakharov**, chaque année, récompensant les personnes ou organisations luttant pour la liberté de l'esprit ;
- Promotion de **l'égalité de genre** et d'une meilleure représentation des femmes dans les postes clés des institutions et des entreprises européennes et nationales ;
- Publication annuelle d'un rapport sur la situation des droits de l'Homme dans le monde.

LA DÉFENSE DU BIEN COMMUN EUROPÉEN

- Défense de programmes européens pour **la mobilité des jeunes** (Erasmus +) ;
- Promotion de la **diversité culturelle européenne**, notamment via le Prix Lux et le Prix du livre européen ;
- Rejet du premier projet de budget pluriannuel pour les années 2014-2020, jugé trop bas, et soutien à la création de ressources propres directes pour l'Union européenne (ne provenant pas des États membres) ;
- Financement de nombreux projets de **recherche et d'innovation**, notamment dans les domaines de la santé et de l'environnement ;
- Promotion d'un **développement économique durable**.

LES GROUPES POLITIQUES AU PARLEMENT EUROPÉEN AU COURS DU MANDAT 2019-2024

Les députés européens siègent au Parlement dans des **groupes politiques**. Ils se rassemblent non par nationalité, mais **en fonction de leurs affinités politiques**. Tout groupe politique doit être composé d'au moins 25 députés élus dans au moins 1/4 des États membres. L'appartenance à un groupe politique n'étant pas obligatoire, une quarantaine de parlementaires siègent en tant que **non-inscrits**.

Il y a actuellement **7 groupes politiques** au sein du Parlement européen.



Groupe du Parti populaire européen PPE

- partis de la droite et du centre-droit
- **Manfred Weber (Allemagne)**, Président



Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates S&D

- partis socialistes, sociaux-démocrates ou travaillistes
- **Iratxe GARCIA (Espagne)**, Présidente



Renew Europe Group

- partis des libéraux et démocrates-chrétiens
- **Stéphane SÉJOURNÉ (France)**, Président



Groupe des Verts/ Alliance libre européenne VERTS/ALE

- partis écologistes et régionalistes
- **Ska KELLER (Allemagne)** et **Philippe LAMBERTS (Belgique)**, co-Présidents



Groupe Identité et Démocratie ID

- partis nationalistes et opposés à la construction européenne
- **Marco ZANNI (Italie)**, Président



Groupe des Conservateurs et Réformistes européens ECR

- partis souverainistes ou eurosceptiques dits «modérés»
- **Raffaele FITTO (Italie)**, **Ryszard LEGUTKO (Pologne)**, co-Présidents



Non-Inscrits NI

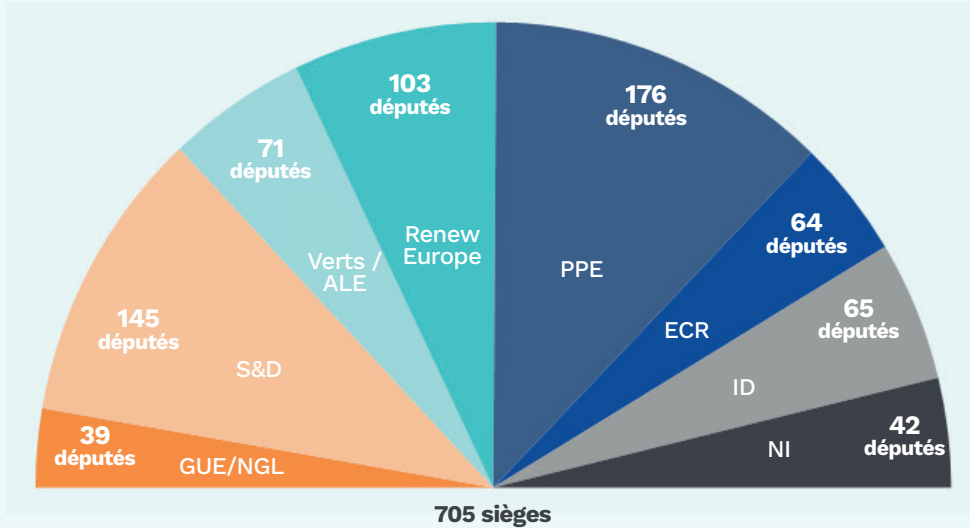
- députés n'appartenant à aucun groupe politique











Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique GUE/NGL

- partis de gauche radicale
- **Manon AUBRY (France)**, **Martin Schirdewan (Allemagne)**, co-Présidents

L'hémicycle du Parlement européen (mandat 2019 - 2024)



-  Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
-  Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates
-  Groupe des Verts/ Alliance libre européenne
-  Groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

-  Groupe du Parti populaire européen
-  Groupe des Conservateurs et Réformistes européens
-  Identité et démocratie
-  Non-inscrits

LES AUTEURS DU LIVRET

Le Mouvement Européen-France

Le Mouvement Européen-France se mobilise depuis 1949 pour faire vivre un débat public pluraliste sur l'Europe. Il déploie ses activités autour de la pédagogie, de l'organisation de débats entre citoyens et de la formulation de propositions pour construire l'Europe, au total plus de 500 projets par an.

Il rassemble des milliers de bénévoles au sein de plus de 50 Sections locales, une trentaine d'Organisations nationales ainsi qu'un collège de Personnalités qualifiées. Héritier de l'esprit des pères fondateurs de l'Europe, le Mouvement est le premier acteur de la société civile en France sur les enjeux européens.



**3 750 000
millions**

de personnes sensibilisées
lors des projets



500

événements par an avec
plus de 2 000 participants



10 000

élèves formés
chaque année
& + 5 000 outils pédago-
giques diffusés



@MouvementEuropeen



Mouvement Europeen



@MouvEuropeen_Fr



contact@mouvement-
europeen.eu



@MouvementEuropeen



Mouvement Européen
-France

Rédaction : Secrétariat national du Mouvement Européen-France



Les Jeunes Européens-France

Depuis 1992, les Jeunes Européens-France s'engagent pour la participation accrue des citoyens à la construction d'une Europe démocratique. Dans les milieux scolaires et extrascolaires avec leur programme « Europe par les Jeunes », les bénévoles se mobilisent pour sensibiliser les jeunes au fonctionnement de l'Union européenne, à ses politiques et à ses valeurs. Ils sont également des animateurs du débat public sur l'Europe en France par l'intermédiaire de leur webzine participatif Le Taurillon, qui se décline en sept langues, ou directement sur le terrain, avec l'organisation d'actions de rue, d'ateliers ou de larges débats publics. Enfin, ils sont des médiateurs entre les décideurs et les jeunes pour accompagner ces derniers dans l'élaboration de propositions pour l'avenir de l'Union.



170 000

lecteurs tous les mois sur
le Taurillon le webzine
en 7 langues des Jeunes
Européens



6 000

jeunes sensibilisés



+ de 200

interventions scolaires



@Jeunes.Europeens



@JeunesEuropeens



@JeunesEuropeens



contact@jeunes-europeens.org



Le Parlement européen est là pour vous !

Suivez son actualité :

Le Parlement européen

www.europarl.europa.eu

Euractiv, média européen

www.euractiv.fr

Le Taurillon, magazine eurocitoyen en ligne

www.taurillon.org

Toute l'Europe, portail d'information sur les questions européennes

www.touteurope.eu

Que fait l'Europe pour moi, site évolutif détaillant les actions de l'UE

www.what-europe-does-for-me.eu/fr/portal

